

A R R Ê T É N° ADMI/2026/016

PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANTS TITULAIRES DU SIDEDEC AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Président du **SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE eCOMMUNICATION DU JURA (SIDEDEC)**,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 251-1 à L 254-6,
Vu la délibération du Comité Syndical n° 2463 du 6 juin 2026 transmise au représentant de l'Etat le 09/06/2026, actant la mise en place au 10/12/2026 du Comité Social Territorial et fixant respectivement à 3 le nombre de représentants du personnel titulaires, à 3 le nombre de représentants du personnel suppléants pour représenter la Collectivité et le personnel,
Considérant qu'il convient de désigner les nouveaux membres représentants la collectivité au CST,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont désignés membres titulaires représentants la collectivité au Comité Social Territorial :

- Monsieur Jean Daniel MAIRE
- Madame Paulette GIANCATARINO
- Madame Myriam NORMAND

Les membres suppléants représentants la collectivité au Comité Social Territorial seront désignés ultérieurement.

ARTICLE 2 : La nouvelle composition des représentants titulaires du SIDEDEC DU JURA au sein du Comité Social Territorial est donc la suivante :

REPRESENTANTS TITULAIRES
Monsieur Jean Daniel MAIRE
Madame Paulette GIANCATARINO
Madame Myriam NORMAND

ARTICLE 3 : Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Lons-Le-Saunier le 22 juin 2026

Le Président



Jean-Daniel MAIRE